

Plan d'action national d'amélioration de la participation française aux dispositifs européens de financement de la recherche et de l'innovation

Historique

Au moment où la Commission européenne fait de la recherche et de l'innovation une priorité du cadre financier pluriannuel post-2020, avec un budget renforcé, il apparaît de plus en plus pressant d'inverser la tendance au déclin de la participation française, pour que les chercheurs et innovateurs bénéficient de ce programme à hauteur de leur potentiel (estimé à environ 15%). Un rapport, remis en février 2016 au Premier Ministre par le Conseil général de l'économie (CGE), l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et l'Inspection générale des finances (IGF), fait état d'un manque à gagner aussi bien en termes scientifiques que financiers par rapport au potentiel de la RDI française. Sur la base d'un travail associant la communauté des acteurs de la recherche et de l'innovation (ministères, organismes de recherche, universités, conseils régionaux, Banque publique d'investissement Bpifrance, organismes consulaires, pôles de compétitivité...), le Ministère de l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (MESRI) a proposé un plan d'action en 3 axes: inciter davantage d'acteurs à participer au programme-cadre de recherche et d'innovation (PCRI) et coordonner des projets, les accompagner de façon plus efficiente pendant toutes les étapes de préparation, de dépôt et de réalisation des projets et établir une stratégie d'Influence efficace vis-à-vis de la programmation.

Pilotage et modalités de mise en œuvre

- Le plan d'action sera validé au niveau interministériel par le Secrétariat Général des Affaires Européennes (SGAE) en juin.
- La Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation le lancera officiellement en CoMop le 10 juillet prochain (Comité opérationnel associant l'ensemble des ministères concernés par les politiques de recherche, les Alliances de recherche et des représentants du monde économique).

Axe 1 - Inciter davantage d'acteurs à participer au PCRI et à coordonner des projets

Mesure 1 - Mettre en place un cadre RH favorable à la participation des chercheurs

Acteurs responsables de l'engagement des actions: **MESRI Direction Générale Ressources Humaines (DGRH) / Mission Emploi Scientifique**

Partenaires : **Conférence des Présidents d'Universités (CPU), Conseil national des Universités (CNU), Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) et comité ad hoc d'évaluation des carrières, Institut Universitaire de France (IUF), Ministères**

- Le MESRI mettra en place un guide de bonnes pratiques, des différentes politiques incitatives RH des chercheurs¹, des ingénieurs de recherche et des ingénieurs d'études en matière de participation aux projets européens et de coordination avant fin 2018.
- Ces bonnes pratiques concerneront : l'aménagement du temps de travail, les évolutions de carrière et la valorisation via les régimes indemnitaires et autres dispositifs.
- Ce guide sera largement diffusé (réunion des Directeurs ressources humaines (DRH), canaux présidents d'université, etc.)

Mesure 2 - Mobiliser les acteurs via le dialogue contractuel pour augmenter la participation et la coordination des projets

Acteurs responsables de l'engagement des actions : **MESRI/Direction Générale de la Recherche et l'Innovation (DGRI), Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)/Direction Générale des Entreprises (DGE)**

Partenaires : **Ministères**

Actions prévues en 2018 :

- Le MESRI et les autres ministères systématiseront un objectif de renforcement de la participation au programme cadre et de coordination des projets par des acteurs français des établissements de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation lors du renouvellement des Contrats d'Objectifs ainsi que des lettres de mission de leurs responsables.
- Calendrier des renouvellements
 - En 2018, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) et Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
 - En 2019, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) et Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

De même, la Direction Générale des Entreprises (DGE) fera inscrire dans le cadre du comité innovation de la Banque publique d'investissement (Bpifrance) des objectifs chiffrés de délivrance de soutien à l'accompagnement et les fera suivre chaque trimestre. Le Plan Stratégique de Bpifrance pourrait également intégrer des objectifs d'incitation et d'accompagnement au dépôt de projets à l'échelon européen.

¹ Chercheurs : le terme générique "chercheur" recouvre tous les personnels impliqués dans des activités de recherche à temps plein ou partiel, dont notamment les enseignants chercheurs

Actions prévues en 2019 :

- En contrepartie de ces objectifs, le MESRI étudiera en 2019 la possibilité de flécher des moyens vers les organismes qui les atteignent, pour leur redonner des marges de manœuvre.
- La DGE systématisera la mise en place d'objectifs de participation au programme cadre et de coordination des projets européens par des acteurs français dans les contrats des pôles de compétitivité, associant les laboratoires de l'ESRI, pour la phase 4 dont le lancement est prévu en 2019.

Mesure 3 - Articuler les opportunités de financement pour rendre l'offre européenne plus attractive

Acteur responsable de l'engagement des actions : **MESRI / Direction Générale de la recherche et l'innovation (DGRI)**

Partenaires : **Ministères, Agence nationale de la recherche (ANR), Banque publique d'investissement (Bpifrance), Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI)**

Actions prévues en 2018 :

En vue de favoriser le caractère incitatif au dépôt européen des dispositifs nationaux ou de les différencier, le MESRI, en lien avec les autres ministères, s'attachera à développer des pistes telles que :

- Recenser les dispositifs nationaux de soutien à la recherche qui pourraient faire l'objet d'une incitation financière au dépôt d'une candidature au PCRI, d'une « euro-conditionnalité » lorsqu'elle est justifiée, ou d'un bonus de candidature parallèle au PCRI dans l'évaluation par les dispositifs nationaux.
- Etudier les critères et les procédures d'évaluation nationaux qui peuvent être mis en cohérence avec ceux du PCRI, ainsi que les cas dans lesquels l'évaluation conduite au niveau européen peut être exploitée pour classer les projets au niveau national.
- Anticiper le risque de redondance des projets de nouveaux dispositifs monobénéficiaires avec le PCRI, et les soumettre le cas échéant à une euroconditionnalité (obligation de dépôt préalable d'un projet au niveau européen).
- Faciliter le financement au niveau national des projets monobénéficiaires de l'instrument PME ayant le Sceau de l'Excellence.
- Identifier les voies d'amélioration potentielle du dispositif Montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux (MRSEI) de l'ANR suite à l'étude d'impact en cours (ouverture élargie etc..).
- Assurer la promotion, par des appels d'offre bilatéraux ou multilatéraux (ex : PRCI de l'ANR, Partenariats Hubert Curien), à l'accès aux programmes communautaires (PCRI, programme de coopération territoriale européenne (Interreg), programme de coopération européenne en science et technologie (COST) ...) et favoriser les effets d'entraînement (constitution d'un réseau ou consortium européen, avec un objectif affiché de répondre, à son issue, à des appels du PCRI en l'élargissant à des partenaires européens).

L'enjeu de cette mesure est de définir une stratégie d'articulation entre financements nationaux et européens pour répondre aux besoins des filières et secteurs concernés, au-delà d'une logique d'opportunité ou choix d'instrument.

Mesure 4 - Mener des actions de communication ciblées et adaptées aux différents acteurs concernés par le PCRI

Acteurs responsables de l'engagement des actions : **Ministères**

Partenaires : **Banque publique d'investissement (Bpifrance), Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'Etat (DINSIC)**

Actions prévues en 2018 :

- Le MESRI et la DGE développeront en 2018, avec l'appui des ministères, une stratégie de communication sectorielle visant à valoriser les succès de la France à l'Europe. Le réseau des points de contact nationaux (PCN) développera des actions ciblées en fonction des secteurs visés par des appels en 2018.

Actions prévues en 2019 :

- En réponse aux besoins des entreprises, la DGE renforcera la visibilité du portail numérique d'information dédié aux aides à l'innovation, intégrant les dispositifs sectoriels, avec redirection depuis le site du MESRI, sur le site « aides-entreprises.fr ».
- Le réseau des PCN s'appuiera sur un outil de gestion clientèle (CRM) pour cibler sa communication envers les différents publics (cf. mesure 5).

Axe 2 - Restructurer l'accompagnement au niveau national, régional et local

Mesure 5 - Un réseau national professionnalisé et plus efficace

Acteurs responsables de l'engagement des actions : **MESRI**

Partenaires : **Ministères**

Actions prévues en 2018 :

- Les Représentants en Comité de Programme (RCP) sont en lien étroit avec les services stratégiques de leurs ministères. Le lien entre les RCP (MESRI et autres ministères) et le PCN coordinateur devra être renforcé et formalisé par chaque ministère concerné. Les RCP sont incités à participer aux actions de diffusion des informations des PCN.
- La MESRI proposera avant fin 2018 une offre de service renouvelée des PCN : webinaires, portail des aides à l'innovation de la DGE (aides-entreprises.fr), et améliorera les dispositifs existant et leur visibilité (recherche de partenaires, brokerage, etc).

Actions prévues en 2019 :

- En lien avec les autres ministères, le MESRI mettra en place avant fin 2019, et en vue de préparer la transition vers HORIZON Europe, un nouveau **dispositif de points de contact nationaux (PCN) professionnalisé et doté de moyens comparables à ceux des pays homologues de la France**.
- Ce nouveau dispositif poursuivra une organisation en consortium autour de PCN coordinateurs.
- Les Pôles de compétitivité volontaires pourront être associés au réseau des PCN qui les y incitera.

- Le réseau des PCN professionnalisé mettra en place une offre de formation en ligne pour le lancement du FP9 de type MOOC (formation en ligne ouverte à tous) (identification d'une solution technique, du public cible et du format proposé) avant fin 2019.
- Le réseau des PCN sera contributeur en 2019 des formations organisées par l'agence de mutualisation des universités ou de l'ESEN (École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche).
- Le MESRI dotera son réseau de PCN d'un outil de gestion clientèle, afin de permettre un ciblage des actions, un suivi des saisines, et une mesure de l'activité du réseau.

Mesure 6 - Affirmer le rôle du niveau régional comme échelon-clef des structures institutionnelles de la coordination des acteurs de la recherche et l'innovation

Acteurs responsables de l'engagement des actions : **MEF/Direction Générale des Entreprises (DGE), MESRI**

Partenaires : **Europe Enterprise Network (EEN), Pôles de compétitivité, Délégations Régionales à la Recherche et à la Technologie (DRRT), Banque publique d'investissement (Bpifrance), Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), Points de Contact Nationaux (PCN), Régions de France, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)**

Actions prévues en 2018 :

- La DGE va travailler avec les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) pour renforcer leur implication dans le programme cadre. Les DIRECCTE pourront notamment partager avec les acteurs de l'accompagnement les fichiers des entreprises sectoriellement intéressées par le programme cadre.
- Le MESRI valorisera les dispositifs régionaux incitatifs sur le portail national.
- Des actions ultérieures seront proposées aux régions via Régions de France et le Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET) en collaboration avec les DIRECCTE en fin d'année 2018 et en 2019, sur la base du volontariat.

Mesure 7 - Renforcer le ciblage de l'accompagnement envers le secteur privé

Acteurs responsables de l'engagement des actions : **MEF/Direction Générale des Entreprises (DGE), Direction Générale pour la recherche et l'innovation (DGRI)**

Partenaires : **Pôles de compétitivité, Banque publique d'investissement (Bpifrance), Europe Enterprise Network (EEN), Chambres de commerce et d'industrie (CCI),**

Actions prévues en 2018 :

- Bpifrance aura dans ses priorités l'accompagnement des entreprises à la participation au programme cadre. Ces objectifs chiffrés seront suivis trimestriellement au sein du comité innovation de Bpifrance et pourraient être inclus dans son plan stratégique. L'aide au partenariat technologique est depuis début 2018 orientée plus fortement vers le montage de projets internationaux à travers une incitation financière des chargés d'affaires en région.

Mesure 8 - Structurer au niveau des sites l'accompagnement à la participation et la coordination de projets

Acteurs responsables de l'engagement des actions : **MESRI/Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), MESRI/Direction Générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)**

Partenaires : **Ministères, Agence nationale de la recherche (ANR)**

Actions prévues en 2019 :

- Le MESRI poursuivra son dialogue contractuel sur les aspects de stratégie européenne avec les acteurs du site et le concours des Délégations Régionales à la Recherche et la Technologie (DRRT) qui veilleront à l'optimisation de l'articulation PCRI Fonds structurels en collaboration avec les régions.

Il intégrera comme jalon du contrat de site des prochaines vagues de contractualisation des objectifs suivants :

- Recruter des personnels supports pour la veille, l'aide au montage de projets européen et la des coordinations de projets européens (ingénieurs d'études et de recherche) ;
- Adapter les systèmes de gestion aux exigences de rapports financiers aux instances européennes ;
- Mutualiser les services Europe des établissements d'un même site, et y associer ceux des organismes de recherche du même territoire si nécessaire, avec des incitations financières des ministères ;
- Optimiser l'articulation PCRI-fonds structurels pour valoriser les investissements en collaboration avec les régions.

Ces objectifs pourront être ajoutés dans les critères d'évaluation du Haut Conseil de la Recherche et l'Enseignement Supérieur (HCRES).

Les services d'accompagnement des sites universitaires se rapprocheront des agences régionales d'innovation et des pôles de compétitivité pour renforcer le montage de projets alliant des académiques et des privés.

Axe 3 - Renforcer les capacités d'influence française sur le PCRI et sa mise en œuvre

Mesure 9 - Garantir une présence d'Experts Nationaux Détachés (END) français forte au sein des instances communautaires

Acteurs responsables de l'engagement des actions : **Secrétariat Général des Affaires Européennes (SGAE)/ Coordination, affaires transversales, communication, influence, relations avec la société civile (COORD), Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne (RPUE), Directions Générales des Ressources Humaines des Ministères**

Partenaires : **opérateurs mettant à disposition des Experts Nationaux Détachés (END)**

Actions prévues en 2018 :

- Le MESRI associera la Représentation permanente à l'organisation d'un Groupe de Contact Transversal Europe (GCTE) à Bruxelles en juin 2018 avec les représentants français à Bruxelles (END, Club des Organismes de Recherche Associés (CLORA),

régions, Agences, entreprises, parlementaires, etc.) ; cet évènement sera renouvelé tous les ans.

- Le MESRI renforcera son action d'animation de la communauté des END et élargira son vivier d'END, notamment en créant une section RH européenne dédiée sur le portail français Horizon 2020, afin de relayer les postes d'END à pourvoir auprès des ministères et des opérateurs. De même, le portail Galaxie pourra également servir de relais vers les Enseignants Chercheurs pour les informer des postes d'END à pourvoir.

Actions prévues en 2019 :

- Les ministères vont prévoir dans les contrats d'objectifs et de moyens des opérateurs des dispositions concernant les END. Ceux-ci devront faire un stage de 3 semaines avant leur départ dans un service dédié à l'Europe de leur ministère de tutelle, afin de se familiariser avec ses priorités européennes.

Mesure 10 - Développer une plateforme de services nationale à Bruxelles

Acteurs responsables de l'engagement des actions : **Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne (RPUE), Ministères**

Partenaires : **Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST)**

Les parties prenantes feront connaître la RDI française à Bruxelles et feront la promotion de son image et ses succès.

Il s'agit de faire connaître les forces de la RDI française auprès des instances communautaires et autres institutions (Parlement Européen, comité des régions) ou représentations nationales. Pour ceci :

- Augmenter la visibilité française à travers l'organisation d'un plus grand nombre d'événements à portée européenne (infodays, séminaires, journées thématiques, journées régionales, retours post-projet, journée de réseautage, pre-meetings de concertation...);
- Développer les plateformes de services sur place à Bruxelles (veille, aide à la recherche de partenaires, activités de promotion de la RDI française, structuration de réseaux, tenue d'annuaires et de calendrier, etc.) portées par les structures présentes à Bruxelles (CLORA, et autre représentation d'organisme, représentation des régions, de pôles de compétitivité, etc.);
- Organiser des visites de délégations associant toutes les parties prenantes françaises par domaine.
- Des actions seront également proposées pour associer les régions volontaires.

Mesure 11 - Placer des chercheurs, industriels et acteurs de la recherche et de l'innovation français dans les groupes d'experts de la Commission

Acteurs responsables de l'engagement des actions : **Ministères**

Partenaires : **Pôles de compétitivité, PCN, Réseau Europe Enterprise Network (EEN)**

Actions prévues en 2018 :

- Le MESRI va diffuser en 2018 une nouvelle plaquette sur la fonction d'expert évaluateur, et un webinar sur les bénéfices liés à l'exercice de cette fonction.

Actions prévues en 2019:

- La participation directe à certains réseaux de la Commission étant un fort vecteur d'influence, les ministères vont étudier en 2019 la possibilité de créer des structures de gestion adaptées à la réception des fonds européens dans le cadre des actions de coordination et de soutien auxquelles ils participent (fonds de concours, GIP ou autre).
- Les Groupes thématiques nationaux (GTN) vont faire en 2019 une **cartographie des groupes d'influence thématiques** de la Commission auxquels les français devraient participer, tels que le Standing Committee for Agricultural Research (SCAR), les initiatives de programmation conjointes (JPI) et les plateformes technologiques. Il reviendra au MESRI, et aux ministères partenaires, par la voie de leurs RCP d'animer ce travail et de le faire connaître largement, notamment auprès des réseaux régionaux et via mise en ligne sur le portail H2020.
- Les ministères vont organiser en 2019 des ateliers associant les PCN, les membres du réseau Europe Enterprise Network (EEN) et les experts-évaluateurs recensés dans le répertoire.

Mesure 12 – Influencer la préparation des textes européens de manière informelle

Acteurs responsables de l'engagement des actions : **MEF/Direction Générale des Entreprises (DGE), MESRI, comités stratégiques de filière, ministères intéressés**

Partenaires : **Pôles de compétitivité**

Actions prévues en 2018 :

- Demander à chaque comité stratégique de filière de définir clairement une stratégie de recherche nationale ayant son prolongement/complément naturel en Europe
- Suivi et coordination des actions d'influence par les services sectoriels concernés

Mesure 13 -Influencer la préparation des textes européens en comité de programme

Acteurs responsables de l'engagement des actions : **Ministères**

Actions prévues en 2018 :

- Le MESRI va renouveler ses Groupes thématiques nationaux (GTN) et s'assurer que les profils des membres sont adéquats pour assurer leur assiduité et leur représentativité et s'attachera à proposer un meilleur retour d'informations sur les négociations en comité de programme à leur égard.
- Le MESRI va communiquer auprès des opérateurs sur les bénéfices tirés de la participation aux GTN pour influencer l'élaboration de la position française en comité de programme.

Actions prévues en 2019 :

- Le MESRI préparera les GTN à la transition vers Horizon Europe en sondant les besoins de la communauté.

Mesure 14 (Mesure transversale)-Pilotage et suivi de la mise en œuvre du plan d'action

Acteurs responsables de l'engagement des actions : **MESRI**

- Un comité de pilotage sera nommé et désignera un chef de projet issu du MESRI, ministère chef de file.
- Le comité de pilotage sera composé de représentants des directions générales des ministères représentés au CoMop et d'autres acteurs tels que la DG Trésor, la DG Budget, le SGAE, les Régions de France.
- Il se réunira tous les 6 mois.
- Les acteurs désignés par le Plan d'action mettront en œuvre les actions prioritaires dans le délai indiqué, et renseigneront un tableau de suivi fourni par le MESRI.
- Une première réunion du comité de pilotage à fixer se tiendra en septembre 2018.
- Le Forum Horizon Europe qui se tiendra le 5 décembre 2018, mettra en lumière les avancées du Plan d'action.
- Le calendrier de mise en œuvre vise à améliorer le taux de retour dès la fin du programme Horizon 2020 et avant le lancement du programme cadre suivant.

Annexe : Liste des acronymes

ANR : Agence nationale de la recherche

Bpifrance : Banque publique d'investissement

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

CCI : Chambres de commerce et d'industrie

CGE : Conseil général de l'économie

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

Cirad : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CLORA : Club des Organismes de Recherche Associés

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CNU : Conseil national des universités

CoMop : Comité opérationnel associant l'ensemble des ministères concernés par les politiques de recherche, les Alliances de recherche et des représentants du monde économique

CoNRS : Comité national de la recherche scientifique

COST : programme de coopération européenne en science et technologie

CPU : Conférence des Présidents d'Universités

DGE : Direction Générale des Entreprises

DGESIP : Direction Générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

DGRH : Directions Générales des Ressources Humaines des Ministères

DGRI : Direction Générale de la Recherche et l'Innovation

DINSIC : Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'Etat

DIRECCTE : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi

DRRT : Délégations Régionales à la Recherche et à la Technologie

EEN : Europe Enterprise Network

END : Expert national détaché

EPST : Etablissements publics à caractère scientifique et technologique

EPST : Etablissements publics à caractère scientifique et technologique

ESEN : École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

GCTE : Groupe de Contact Transversal Europe

GTN : Groupes thématiques nationaux

HCRES : Haut Conseil de la Recherche et l'Enseignement Supérieur

IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

IGAENR : Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

IGF : Inspection générale des finances

Interreg : programme de coopération territoriale européenne

IUF : Institut Universitaire de France

JPI: Initiatives de programmation conjointes

MEF : Ministère de l'Économie et des Finances

MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation

MRSEI : Aide au montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux de l'ANR

PCN : Points de contact nationaux

PCRI : Programme-cadre de recherche et d'innovation

RCP : Représentants au comité de programme

RPUE : Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne

SCAR: Standing Committee for Agricultural Research

SGAE COORD : Secteur Coordination, affaires transversales, communication, influence, relations avec la société civile du SGAE

SGAE : Secrétariat Général des Affaires Européennes

SGPI : Secrétariat Général pour l'Investissement